

CSJ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 643.400 euros
Siège social : 5, rue Oberkampf - 75011 Paris
RCS PARIS 811 307 248

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 OCTOBRE 2025**

Le 27 octobre 2025 à 12 heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La société GROUPE CSJ, propriétaire de deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze parts,
ci.....2.894 parts
- La société 1984 ADVISORY, propriétaire de trois cent vingt-deux parts,
ci.....322 parts
- Monsieur Julien COHEN-SALMON, propriétaire d'une part,
ci.....1 part

Total des parts des associés présents : 3217 parts sur les 3217 parts composant le capital social.

Monsieur Julien COHEN-SALMON préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Prise d'acte d'une cession de parts et modification corrélative de l'article 7 des statuts**
- **Nomination d'un cogérant**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

for MT

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la cession de parts sociales intervenue le 27 octobre 2025 entre la société GROUPE CSJ (Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 97, rue de Prony - 75017 PARIS, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 811 308 550, représentée par son gérant, Julien Cohen-Salmon), et la société 1984 ADVISORY (Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 13, rue de Bretagne - 92600 ASNIERES SUR SEINE, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n° 938 694 551, représentée par son gérant, M. Mickaël Ouahba).

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - REPARTITION DES PARTS - LISTE DES ASSOCIES

Le capital social est fixé à la somme de six cent quarante-trois mille quatre cents (643.400) euros.

Il est divisé en 3.217 parts d'une valeur nominale de 200 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie, numérotées de 1 à 3.217 et attribuées associés au prorata de leurs droits comme suit :

- à la société GROUPE CSJ, 2.894 parts sociales, numérotées de 1 à 599 et de 601 à 2.895,
soit 2.894 parts
- à la société 1984 ADVISORY, 322 parts sociales, numérotées de 2.896 à 3.217,
soit 322 parts
- à M. Julien COHEN-SALMON, 1 part sociale, numérotée 600,
soit 1 part

Total du nombre de parts sociales composant le capital social :3.217 parts

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de cogérant, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Mickaël OUAHBA

De nationalité française

Né le 12 septembre 1984 à Paris 9^{ème}

Demeurant 2 rue Paul Saunière - 75116 Paris

Monsieur OUAHBA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et des stipulations statutaires, et notamment celles spécifiques de l'article 14 des statuts.

Monsieur OUAHBA a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

for MK

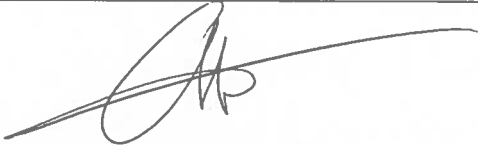
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance, le Président de Séance et les associés présents.

Julien COHEN-SALMON <i>Gérant & associé</i> Président de séance	
La société GROUPE CSJ <i>Associée</i> Par Julien COHEN-SALMON Son Gérant	
La société 1984 ADVISORY <i>Associée</i> Par Mickaël OUAHBA Son Gérant	
Mickaël OUHABA <i>Gérant</i>	

ja MO

